

Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNEINEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNEINEINS <u>2020-12-06</u>	ANNEE 2020 <i>Objet</i> : CONVENTION FOURRIERE SPA 2021
<p>Le dix sept décembre deux mille vingt,</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck CALAS, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Laure KNEPPERT, Philippe MABRU, Frédéric MARTINEZ, Emilie PAULE, Camille PERRAUD, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Thomas VANNIER <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : Thierry CHABANON, Magali ROBERT (donne pouvoir à Didier REY)</p> <p><u>Secrétaire de séance élu</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 10 décembre 2020 Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de LYON et du Sud-est.

Cette convention a pour objet de confier à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune après leurs captures par la commune.

Il rappelle qu'aucun transport et qu'aucune capture ne sont assurés par les services de la SPA dans le cadre de cette convention.

Le coût pour 2021 s'élève à 0,50 € par habitant (idem 2020)
soit 801 habitants x 0.50 Cts € = 400.50 €.

Il demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce renouvellement de convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORTE** le renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de LYON et du Sud-est dont le coût s'élève à 0,50 € par habitant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

Ainsi fait et délibéré, le 17 décembre 2020.
Ont signé au registre les membres présents.
Le Maire, Franck CALAS



accusé de réception sur l'acte : D_2020_12_06, télétransmis par Jennyfer VERRIER.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 001-210102521-20201217-D_2020_12_06-DE.
Informations sur l'acte
Numero : D_2020_12_06
Objet : Convention fourrière SPA 2021
Date de décision : 17/12/2020
Date de transmission : 28/12/2020
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers